



CTSD du 7 avril 2014
Déclaration liminaire du SNUipp-FSU



Pendant des années, nous avons dénoncé avec la profession ce qu'il fallait bien appeler des actes de "maltraitance" envers le service public d'éducation, les élèves et les enseignants. Pendant des années, nous avons porté avec la profession et plus largement encore avec l'opinion publique, notre ambition pour l'Ecole. C'est ce qui a permis l'émergence de l'impérieuse nécessité de rompre avec la politique des coupes claires dans l'éducation et de donner sens et réalité à l'exigence de création de postes. L'annonce de la création de 60 000 postes est devenue réalité.

Elle est mise en place depuis 2 ans, mais il faut bien constater que la réalité vécue par nos collègues dans le département et partout en France n'a guère évolué: les effectifs dans les classes n'ont pas baissé la scolarisation des moins de 3 ans reste timide, la situation du non remplacement est catastrophique, la formation continue est anecdotique, la réimplantation des RASED n'est toujours pas à l'ordre du jour, pire la reconstitution des viviers de personnels spécialisés n'est pas engagée... .

Aujourd'hui des voix de plus en plus officielles annoncent une pause de ces créations, d'autres une réduction à 45 000 postes. Le SNUipp, avec la profession, marquera son opposition et organisera la riposte si les craintes d'aujourd'hui se transformaient en projet politique.

Au plan national, 3071 postes ont été créés à la rentrée dans les écoles sur la base d'une prévision annonçant 32000 élèves de plus. En janvier 2014, le bilan établi par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire en compte 42 000. Pour la suite du paragraphe, toutes les données utilisées proviennent de cette source. Sur ces 3071 postes, 1929 ont été consacrés à l'ouverture de classes. Le reste des postes a été utilisé à accompagner, de manière insuffisante, la densification de la structure en étayant légèrement le secteur du remplacement (378 postes), de la formation (113 postes), des décharges de direction (132 postes), des conseillers pédagogiques (78 postes), ...

Si on regarde encore de plus près, on observe que pour l'enseignement élémentaire, **les effectifs progressent de 18 245 élèves, seuls 348 postes ont été implantés pour ouvrir des classes, soit en moyenne un poste pour 58 élèves!** Nous ferons ultérieurement une étude spécifique sur les effectifs du département. Cette analyse démontre qu'il ne s'agit pas d'un problème de répartition mais bien d'une dotation insuffisante au niveau national.

Quant au dispositif du **plus de maîtres que de classes**, il a mobilisé 1130 postes. Chacun sait combien le SNUipp s'est engagé depuis sa création, dans l'étude, la formalisation et le combat revendicatif pour imposer ce dispositif: débats, journées d'étude, apports de la recherche, suivi des expériences en cours, ...pour le SNUipp il ne s'agissait pas d'un slogan vide de sens, mais bien d'un des leviers de la transformation de l'école pour permettre la réussite de tous! Tout le travail entrepris a clairement démontré que les postes de plus de maîtres que de classes ne pouvaient, ne devaient pas se créer aux dépens de l'augmentation du nombre d'élèves par classe, or c'est bien le constat que l'on peut faire aujourd'hui.

Dans le département, l'administration a décidé d'une part de profiler ces postes, ce que le SNUipp dénonce avec force, d'autre part de ne pas les remplacer en cas d'absence de court ou long terme. Au delà de l'interrogation quant à leur comptabilisation dans les chiffres du non-remplacement, on constate surtout que deux écoles, qui aurait dû bénéficier de ce dispositif tout au long de l'année, s'en sont vues écarter très rapidement, faute de remplacement mis en place par la hiérarchie. Tout le travail ainsi engagé par ces équipes a été réduit à néant. C'est en quelque sorte la double peine, des effectifs importants (plus de 25 élèves par classe) et le

retrait d'un dispositif en cours d'année. Cela démontre que l'administration a décidé de faire du plus de maîtres que de classes des postes de deuxième zone et des postes vitrine!

Pour sa part, le SNUipp a été à la rencontre de ces équipes. Toutes ont dit l'apport de ce dispositif, mais toutes ont dit aussi que sa mise en place ne pouvait se faire sur fond d'alourdissement des effectifs dans les classes. Nos collègues ont encore pointé la faiblesse de la formation continue qui aurait dû accompagner ces mises en place et la pression de la hiérarchie qui exige des résultats immédiats et demande aux équipes la preuve de la plus value apportée.

Le SNUipp continue à considérer que ce dispositif permet un saut qualitatif et est un levier adapté pour permettre la réussite de tous. Mais il faut en finir avec l'ambiguïté quant à sa fonction. Il ne peut être argumenté de la mise en place du PDMQDC pour ne pas ouvrir de classe en raison des effectifs.

Si l'ouverture de classes en période d'augmentation démographique est une nécessité, il est urgent de créer des postes de remplacement, de mener une politique ambitieuse en matière de départ en formation de maîtres dans toutes les spécialités sans oublier l'option G. Les équipes de circonscription doivent être densifiées. Elles doivent en effet faire face à un accroissement de leur charge "administrative" de travail et dans le même temps répondre à l'absence de formation initiale depuis plusieurs années, répondre aux demandes des collègues parfois chevronnés mais qui, faute de formation continue, sont en demande pressante pour interroger leurs pratiques et leurs méthodes.

Dans le document préparatoire qui tient lieu d'orientation pour le département, l'administration annonce vouloir supprimer un poste de décharge PEMF en indiquant qu'il n'est pas utilisé. S'il n'est pas utilisé, il faut en chercher les raisons, notre département a besoin d'un nombre de PEMF conséquent, regroupés et organisés en pôles, cette politique ne peut se faire à la petite semaine sous peine de déstabiliser ces personnels et de les démobiliser. Avec 25 PES attendus à la rentrée prochaine, avec la mise en place de l'ESPE à Valence, les PEMF ardéchois ont plus que jamais toute leur place. C'est à l'administration départementale de mener une politique ambitieuse pour imposer la présence des PEMF à l'ESPE de Valence et faire vivre une réelle dynamique de formation. Il s'agit d'analyser la non-utilisation de ce moyen et non de le supprimer.

Impossible de ne pas aborder la question des rythmes. Le SNUipp rencontre à nouveau la profession dans tout le département dans les demi journées d'information syndicale qu'il organise actuellement. Incompréhension, stupéfaction et inquiétude, sont les sentiments qui ressortent des débats. Incompréhension de voir mis en place un dispositif qui pourrait n'avoir aucun effet bénéfique sur les conditions d'apprentissage et de réussite des élèves. Stupéfaction de voir un ministre qui refuse la concertation, désorganise et déstabilise aussi bien les acteurs que les structures. Inquiétude face à un dispositif qui insère un coin dans le principe de gratuité de la journée scolaire, détricote le service public d'éducation, accroît les inégalités sur le territoire et qui engendrera de multiples dysfonctionnements!

Enfin, marqué par son indépendance envers tous les pouvoirs et envers tous les partis politiques, le SNUipp-FSU ne peut néanmoins ignorer le champ politique. Les résultats des dernières élections municipales sont marqués d'une part par une abstention record et d'autre part par la poussée de l'extrême droite. Ces deux constats sont les signes d'une démocratie profondément malade et sont les ferments de remises en cause profondes des droits et des acquis des salariés. En cela, les gouvernements successifs portent une lourde responsabilité.

Le SNUipp, pour ce qui est de son champ d'action, continuera de porter l'exigence d'une société progressiste, solidaire et fraternelle.